

**Demande de crédit de CHF 209 000,00  
pour le changement des serveurs informatiques**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour objectif de solliciter un crédit de CHF 209 000,00 afin de remplacer les serveurs informatiques communaux et de mettre en place une architecture informatique répartie sur deux sites.

## **2. Préambule**

Les serveurs actuels ont été acquis dans le cadre du renouvellement informatique de 2018<sup>1</sup> et arrivent en bout de vie. Ils ne sont plus couverts par la garantie originelle et tournent sous Windows Serveur 2016, système dont le support officiel prendra fin en janvier 2027 et nécessitera de toute manière une mise à jour importante.

De plus, le serveur de fichiers nécessite une refonte complète afin d'en optimiser l'utilisation (en particulier prenant en compte la présence du système de Gestion électronique de documents) et la structure.

Enfin, le modèle actuel ne propose qu'un système de réplication local : en cas d'incendie, de dégât des eaux ou de vandalisme, aucune reprise d'activité ne serait possible dans un délai acceptable. Le renouvellement complet du réseau<sup>2</sup> en cours au moment de la rédaction de ce préavis va permettre de mettre en place une nouvelle stratégie afin de mitiger ce risque.

## **3. Détails des travaux**

### **Solutions envisagées**

Dans le cadre de l'étude préalable ayant amené à ce préavis, deux solutions architecturales ont été étudiées et évaluées, à savoir une solution hybride répartie sur deux sites et une solution d'hébergement externe. Les grandes lignes de ces options sont les suivantes :

---

<sup>1</sup> Voir le préavis 18/2018 disponible sur le site web communal.

<sup>2</sup> Voir le préavis 77bis/2025 disponible sur le site web communal.

### Solution hybride

Cette solution se base sur une architecture répartie sur deux sites : une partie des serveurs en local à la Maison de commune et une partie dans un Datacenter situé en Suisse. Dans ce cas, la stratégie de sauvegarde repose sur une sauvegarde quotidienne, ainsi qu'une externalisation dans le système Azur.

En cas de sinistre sur le site, il serait alors possible de reprendre le travail via le serveur hébergé à l'extérieur.

Cette première approche nécessite un crédit d'investissement (CAPEX - pour l'achat et la mise en place du matériel), ainsi qu'un crédit de fonctionnement pour l'abonnement dans le Datacenter.

### Solution hébergée

Cette seconde solution voit la migration complète des serveurs communaux dans un Datacenter et la suppression de l'infrastructure locale. La gestion et la maintenance de l'environnement serait assuré par l'hébergeur.

Cette seconde approche est totalement financée par abonnement récurrent et ne nécessite pas de dépense d'investissement (OPEX).

### Choix de la Municipalité

La Municipalité s'est prononcée pour la première option (solution hybride) pour les raisons suivantes :

- une connexion internet pas forcément suffisante pour l'utilisation de logiciels métiers spécifiques nécessitant d'importants transferts de données (plans, images, ...) ;
- une dépendance plus faible à un fournisseur donné ;
- un coût plus faible d'environ 1/3, même en tenant compte du montant d'amortissement.

## **4. Aspects financiers**

### **Augmentation des coûts liés à l'informatique**

Depuis le début de l'année 2026, les coûts liés au matériel informatique (en particulier la mémoire et le stockage) connaissent des hausses exceptionnelles. Ainsi, entre le début et la fin du mois de mars 2026 les prix ont augmenté de 350 %.

Notre fournisseur a pu, lors de sa demande d'offre auprès du constructeur, bloquer les prix pendant une période de 30 jours, soit jusqu'à fin avril 2026. Après cette échéance, une nouvelle offre devra être demandée, présentant un risque important de hausse au vu du contexte.

## Coûts du préavis

Les coûts de ce projet se divisent comme suit :

#	Élément	Qté	PU	Total en CHF
<b>100</b>	<b>Matériel</b>			<b>148 126,00</b>
101	Groupe de 3 serveurs (dont 2 sur site)			139 000,00
102	Connecteurs SFP+	6	78,00	468,00
103	SYNOLOGY RS822+ 4-Bay NAS-Rackmount			1 063,00
104	Serveur de fichiers NAS	4	240,00	960,00
105	S+O RP 5Y 5/13 Synology RS822+ HW NBD			425,00
106	Licences HPE ROK MS Windows Server 2025	3	982,00	2 946,00
107	Licences CAL utilisateurs	6	544,00	3 264,00
<b>200</b>	<b>Prestations et heures</b>			<b>35 800,00</b>
201	Installation des serveurs	200	150,00	30 000,00
202	Autres mandataires <sup>3</sup>	20	200,00	4 000,00
203	Archiviste <sup>4</sup>	10	180,00	1 800,00
<b>300</b>	<b>Autres frais</b>			<b>50,00</b>
301	Frais de livraison	1	50,00	50,00
	<b>Total brut</b>			<b>183 976,00</b>
	Divers et imprévus (5 %)			9 198,80
	<b>Total HT</b>			<b>193 174,80</b>
	TVA 8,1 %			15 647,16
	<b>Total net arrondi en CHF</b>			<b>209 000,00</b>

## Amortissement

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les durées d'amortissement des investissements sont fixées par la loi.

En l'occurrence, le matériel informatique est amorti sur 5 ans dès sa mise en service, soit un montant annuel estimé à CHF 41 800,00.

<sup>3</sup> Ce montant couvre l'implication éventuelle des fournisseurs / intégrateurs informatiques afin de mettre à jour les applications au besoin.

<sup>4</sup> Pilotage du projet interne de réorganisation du serveur de fichiers

## Financement

Cette dépense est incluse dans le projet « Remplacement des serveurs », prévue dans les « projets futurs - crédits à voter » du budget 2026, pour un montant total de CHF 150 000,00.

La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond d'endettement.

## Coûts récurrents

Outre le montant de l'amortissement défini plus haut, les coûts récurrents concernent l'hébergement dans un datacenter avec un montant de CHF 540,50 par mois.

L'impact planifié de ce préavis sur les budgets futurs sera donc le suivant :

	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>	<b>2032</b>
Amortissement	41 800,00	41 800,00	41 800,00	41 800,00	41 800,00	0,00
Hébergement	6 486,00	6 486,00	6 486,00	6 486,00	6 486,00	6 486,00
<b>Total en CHF</b>	<b>48 286,00</b>	<b>48 286,00</b>	<b>48 286,00</b>	<b>48 286,00</b>	<b>48 286,00</b>	<b>6 486,00</b>

## 5. Planification provisoire

La planification provisoire du projet est la suivante :

<b>Étape</b>	<b>Période</b>
Commande matériel	Fin mai 2026
Réception et mise en place du matériel	Août - septembre 2026
Installation et déploiement	D'ici fin 2026
Fin du projet – début d'amortissement	Janvier 2027

Préalablement à la migration du serveur de fichiers de Windows Server 2016 vers Windows Server 2025, un projet interne devra être conduit à l'interne afin de réorganiser l'arborescence et le contenu du serveur. Cette étape est indispensable pour garantir une migration propre et efficace vers la nouvelle infrastructure

## 6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 109/2026 adopté en séance de Municipalité du 13 avril 2026 ;
- oui le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### DÉCIDE :

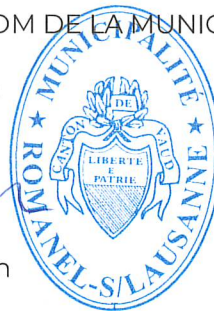
1. d'accepter le préavis municipal N° 109/2026 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit de CHF 209 000,00 TTC pour le renouvellement des serveurs informatiques ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique :



Claudia Perrin



Le Secrétaire :



Nicolas Ray

Romanel-sur-Lausanne, le 13 avril 2026

Délégué municipal : M. Denis Favre, Municipal

